Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 132 (1987)

Heft: 7-8

Artikel: À propos de récentes promotions : le Service Croix-Rouge et son avenir

Autor: Chouet, Jean-François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344791

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Service Croix-Rouge et son avenir

par le colonel EMG Jean-François Chouet

Le 26 juin dernier, l'église Saint-Etienne de Moudon accueillait, en présence du président de la Croix-Rouge suisse et du médecin en chef de l'armée, la promotion de la première école de cadres combinée du Service Croix-Rouge. Aux ordres du colonel Guido-A. Zäch, 82 femmes, travaillant au civil dans diverses professions de la santé, reçurent leur brevet de caporal, sergent-major, lieutenant, capitaine ou major.

Un aboutissement

Si l'ancien SCF a pu souffrir d'une certaine incompréhension de la part du public et de trop nombreux membres masculins de l'armée, le Service Croix-Rouge (SCR) a fait, durant une longue période, l'objet d'un ostracisme plus marqué encore. Dès son entrée en fonctions, le médecin en chef de l'armée s'est attaqué à ce problème dans un double souci de réhabilitation et d'efficacité de notre service sanitaire. La promotion de Moudon marque le premier résultat tangible de plusieurs d'efforts, l'aboutissement d'une entreprise d'intégration – au niveau des cadres tout au moins. Un sujet de réelle satisfaction, surtout si l'on considère l'imposante volée – une trentaine – de nouveaux sous-officiers.

Il reste à faire

Ce premier jalon posé sur la voie d'une édification nouvelle du SCR montre certes le chemin parcouru. Avec la même netteté, il indique non moins clairement la distance qui reste à franchir pour qu'en particulier en matière d'effectifs, ce service dispose

des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans nos hôpitaux militaires.

A cet égard, on peut observer qu'il en va de manière similaire dans le corps médical et paramédical d'un côté, et dans les corps ecclésiastiques d'un autre côté. Pour devenir aumônier militaire, un curé ou un pasteur doit être non seulement soutenu mais encore encouragé par son Eglise, conseils laïcs et supérieurs ecclésiastiques confondus. De la même manière, une pharmacienne, une infirmière, une aidesoignante ou une secrétaire médicale ne peut songer à entrer dans le Service Croix-Rouge si elle ne dispose pas de l'appui à la fois des autorités administratives et du corps médical - les «patrons» notamment – de l'établissement hospitalier qui l'emploie. Par un certain nombre de mesures pratiques et matérielles (grades, uniformes, écoles de cadres), l'armée a mis en place un dispositif semblable à celui prévu pour le Service féminin de l'armée, dispositif destiné principalement à assurer l'intégration et la cohésion de l'ensemble du personnel militaire.

Le reste est d'abord un problème «médico-médical». Certains hôpitaux de notre pays sont dirigés par des médecins et des administrateurs acquis au bien-fondé du SCR et qui, par des mesures d'ordre matériel, mais surtout par un appui moral et psychologique, favorisent et souhaitent que leur personnel féminin, du médecin à la secrétaire, recoive la formation du Service Croix-Rouge. En retour, ces établissements travaillent avec un personnel souvent au bénéfice d'une formation complémentaire, différente de celle des écoles paramédicales civiles. Dans d'autres hôpitaux en revanche, ce serait plutôt la politique du bâton dans les roues, le quolibet remplaçant les mots d'encouragement. Cet état de fait est regrettable, et il faut souhaiter que les médecins, très particulièrement, en prennent conscience et envisagent l'opportunité de changer leur fusil d'épaule.

Mais à considérer le recrutement encore insuffisant, par rapport au potentiel existant, du Service Croix-Rouge, on peut légitimement se demander si les écoles d'infirmières remplissent à cet égard le rôle d'information qui est le leur. Car il est hors de doute qu'elles sont seules à pouvoir inscrire à leur programme une telle information. Un médecin me disait récemment avoir le sentiment que du SCR on ne parlait pas, ou alors on parlait mal. Tout en souhaitant qu'il ait tort, on ne peut s'empêcher de constater, au vu du petit nombre de femmes recrutées par le SCR, qu'il a peut-être raison. Or, on voit mal quels motifs d'ordre professionnel pour-raient retenir les directeurs et directrices d'écoles d'infirmières non seulement d'informer leurs élèves, mais encore de les encourager à acquérir ce supplément de formation et d'instruction qu'offre, dans l'armée, le Service Croix-Rouge.

Service sanitaire coordonné

Comme tous les autres services coordonnés, le service sanitaire a besoin, de part et d'autre, dans les hôpitaux civils comme dans les hôpitaux militaires, de personnel formé en suffisance. Et de personnel habitué à travailler dans une équipe donnée, condition sine qua non de son efficacité. A défaut de quoi le service sanitaire pourrait bien n'être coordonné que sur le papier...

Il est temps, nous semble-t-il, que le Service Croix-Rouge, par une montée vigoureuse de ses effectifs, sorte de l'ombre. La promotion de Moudon permet de gravir un premier échelon. Il est temps que les autorités médicales responsables rangent leurs doutes sur l'armée au placard des vieilles nippes et prennent loyalement le relais, dans leurs sphères respectives, des efforts entrepris par le médecin en chef de l'armée et ses collaborateurs. C'est à ce prix que le Service Croix-Rouge, indispensable dans l'avenir aussi en cas de catastrophe ou de conflit, pourra bénéficier enfin de toutes les collaborations dont il a besoin.

J.-F. C